



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	6	5

**OBJET : 00-3 - DCM N°00-3 -  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS - RAPPORT  
D'ACTIVITES ET FINANCIERS - ANNEE  
2020 - INFORMATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

**3807/21**

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie,  
Le 23/12/2021  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le

**23 DEC. 2021**

Par délégation du Maire,  
L'Attachée principale territoriale,



*Sandra MIGLIORE*  
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021

Le vendredi 17 décembre 2021 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/12/2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DOUDELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIIK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gerald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaëlle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stephanie FICARELLA, M. Marc ANFOSSO, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Khadija AOUAMI, Mme Djahida HEMADOU.

### Procurations :

M. Matthieu GILLI à M. Jean LEONETTI,  
Mme Françoise THOMEL à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Djahida HEMADOU,  
Mme Johanna SIMOES DA SILVA à Mme Nathalie DEPETRIS,  
M. Alain BERNARD à Mme Marika ROMAN,  
Mme Françoise VALLOT à M. Arnaud VIE

**Absents :** M. Paul SASSI, Mme Sophie NASICA, Mme Anaïs IMBERT, Mme Monique GAGEAN, M. Tanguy CORNEC.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, le président de l'établissement de coopération intercommunal adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune-membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire en Conseil municipal.

Le président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) a transmis à la Commune d'Antibes, le rapport d'activités pour l'année 2020 ainsi que le compte administratif de l'exercice 2020 (budget principal et budgets annexes régie de transport, télépépinière, théâtre communautaire, office de tourisme intercommunal, aménagements des parcs d'activités et GEMAPI).

S'agissant du rapport d'activités, chaque compétence (développement économique, habitat, etc...) et services (réseau Envibus ou Lecture publique, etc...), sont abordés au travers des enjeux, des faits marquants de l'année en cours, mais aussi des objectifs à atteindre pour les années à venir.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

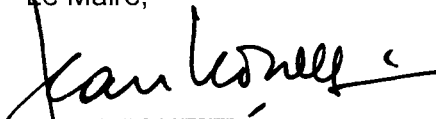
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport d'activités et du compte administratif de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis pour 2020.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-3 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS - RAPPORT D'ACTIVITES ET FINANCIERS - ANNEE 2020 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Date de transmission de l'acte : 23/12/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2021

---

Numéro de l'acte : 746395 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20211217-746395-DE

---

Date de décision : 17/12/2021

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.7. Intercommunalite